

L'INAPTITUDE TOTALE ET DEFINITIVE À TOUTES FONCTIONS

suite renoncement PPR et/ou reclassement (1) suite échec PPR et/ou reclassement (2)

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Le bordereau de saisine indiquant de manière détaillée son objet et les questions précises pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent,
- La lettre de l'agent refusant la PPR et/ou le reclassement (1),
- Les conclusions administratives du médecin agréé généraliste missionné par l'employeur, le cas échéant,
- Tous les documents médicaux, non encore transmis au Conseil Médical (Formation restreinte), en possession de l'agent adressés **sous pli confidentiel** (comptes rendus opératoires, radiologiques, avis spécialisés, etc...),
- Le formulaire AF3 dont toutes les parties « **employeur** » doivent être complétées par vos soins notamment la date d'affiliation à la CNRACL,
- Les dates de la PPR et/ou reclassement (2)
- Rapport de l'autorité territoriale mentionnant les diverses actions menées au cours de la PPR et/ou reclassement (2)

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.